

Dossier de presse

Création de l'Office français de la biodiversité

Un nouvel établissement public, une nouvelle force pour la biodiversité



© Régis Descamps - OFB

L'Office français de la biodiversité, créé le 1^{er} janvier 2020, regroupe 2 800 agents pour reconquérir la biodiversité partout où elle est menacée. Le nouvel organisme exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contacts Presse :

Contacts OFB :

Florence Barreto

01 45 14 88 57

06 98 61 74 85

florence.barreto@ofb.gouv.fr

Marine Didier

01 45 14 37 08

marine.didier@ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité

5 allée Félix Nadar

94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr

Agence Rumeur Publique :

01 55 74 84 91 - ofb@rumeurpublique.fr





© Johann Bera - OFB

En France, la population d'oiseaux dans les campagnes s'est réduite d'un tiers en 15 ans.

Introduction

500 000 à 1 million d'espèces amenées à disparaître dans les cinquante prochaines années, c'est le résultat alarmant prononcé par les scientifiques de l'IPBES¹, rassemblés à Paris en mai 2019. Pour la première fois, les menaces qui s'exercent sur la biodiversité ont été clairement identifiées et hiérarchisées par ordre d'impact. On sait donc désormais que la fragmentation des milieux et l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions, le changement climatique et l'essor des espèces exotiques envahissantes, sont autant de pressions qui mettent en péril nos écosystèmes. Agir sur ces pressions, c'est réussir à enrayer la perte continue de notre biodiversité. Si celle-ci décline à un rythme sans précédent, c'est aussi à nos dépens à nous, humains, qui dépendons d'elle pour notre alimentation, nos médicaments, notre eau, nos sols et même notre oxygène. **Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver.**

Le calendrier international de 2020 présente une opportunité pour mettre la biodiversité au premier plan des préoccupations mondiales. Que ce soit le Congrès mondial de la nature qui va se dérouler à Marseille en juin 2020 ou la COP 15 de la biodiversité qui se déroulera en Chine cette même année. La France doit être au rendez-vous pour engager les Etats à prendre d'urgence des mesures ambitieuses, à la hauteur des enjeux de protection de la biodiversité.

Répondre de manière urgente à ces enjeux est l'une des priorités du nouvel établissement public, dédié à la protection de la biodiversité, **l'Office français de la biodiversité.**

¹ Rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), publié en mai 2019.

SOMMAIRE

Introduction	3
I - La Connaissance et l'expertise au service de la biodiversité	7
II- Une police de l'environnement renforcée	8
III- L'appui aux politiques publiques	9
IV- La mobilisation citoyenne	10
V- La gestion d'espaces naturels	11
VI- Les implantations de l'OFB	12



L'Office français de la biodiversité, un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

Répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant est l'une des priorités du nouvel établissement public, dédié à la sauvegarde de la biodiversité.



© Olivier Debuf - OFB

Les missions de l'OFB :

- ① Connaissance et expertise
- ② Police de l'environnement
- ③ Appui aux politiques publiques
- ④ Mobilisation de la société
- ⑤ Gestion des espaces naturels

L'OFB en chiffres

- ▶ 2 800 agents
- ▶ 1 800 inspecteurs de l'environnement
- ▶ 9 parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa des mammifères marins
- ▶ 26 réserves naturelles

Unir ces deux établissements dans la lutte pour la protection de la nature, permet de rassembler des expertises, sur les milieux marins aquatiques, terrestres et marins et faire front commun contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité en France.

Regrouper ces deux entités, dont les agents sont implantés sur l'ensemble de l'hexagone et les Outre-mer, c'est aussi assurer un ancrage solide dans les territoires pour agir à l'échelle locale.

Un ancrage territorial

L'Office français de la biodiversité (OFB), établissement sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), vient de voir le jour au 1^{er} janvier 2020. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

La biodiversité en France, c'est...



© Benjamin Guichard - OFB

• Une richesse incroyable :

10% des espèces décrites dans le monde sont présentes en France (INPN 2019) :

95 582 espèces dans l'hexagone

85 238 dans les Outre-mer

• Des menaces multiples :



DESTRUCTION DES HABITATS

1. L'artificialisation des sols : liée à l'étalement urbain et à la construction d'infrastructures, elle

cause **la perte, tous les 10 ans, de l'équivalent en superficie d'un département de la taille de la Seine-et-Marne**. Elle progresse à un rythme supérieur à celui de la croissance de la population.



POLLUTIONS

2. Les pollutions : l'air, l'eau, les sols, les sédiments sont contaminés par de multiples polluants.

68 500 tonnes de pesticides, soit l'équivalent d'environ 30 piscines olympiques, ont été achetées pour être épandues sur les sols agricoles français en 2016.



SUREXPLOITATION DES RESSOURCES

3. La surexploitation des espèces : dans les eaux françaises, au moins **40% des stocks de poissons**

ne sont pas exploités de façon durable.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

4. Le changement climatique : celui-ci accentue les autres menaces en exerçant une contrainte

supplémentaire sur les espèces.

Les oiseaux migrateurs reviennent ainsi en France 6 jours plus tôt en 2017 par rapport à 1989 pour suivre des ressources (plantes, insectes...) dont l'émergence est de plus en plus précoce.



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

5. Les espèces exotiques envahissantes :

en 2016, 60 des 100 espèces considérées comme les plus

envahissantes au monde ont été identifiées dans les Outre-mer (comme la Liane papillon à

La Réunion ou encore l'Iguane vert en Martinique).

• Un triste constat :

La France est le **6^e pays hébergeant le plus grand nombre connu d'espèces menacées** selon la Liste rouge de l'UICN.

• Quelques bonnes nouvelles....

+77% en 30 ans de grues cendrées et autres oiseaux d'eau voyageurs sont venus hiverner en France ! Une bonne nouvelle que les scientifiques attribuent à l'instauration de réglementations efficaces protégeant les zones de repos de ces espèces migratrices.

L'environnement, un domaine porteur ? **L'offre de formation sur la biodiversité** est en augmentation, **+2.9%** (augmentation observée pour la période allant de 2008 à 2015) et **+38%** tous domaines ayant trait à **l'environnement** confondus.

Ces chiffres sont issus de **l'Observatoire National de la Biodiversité**, un projet multipartenarial piloté par l'OFB. A partir de données collectées, l'ONB conçoit et diffuse des indicateurs apportant un éclairage sur les grandes questions relatives à la biodiversité. Ses travaux sont publiés sur son site : <https://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>

La connaissance et l'expertise au service de la biodiversité

La collecte des données sur les milieux naturels et les expérimentations apportent le socle de connaissances indispensables à l'appui des politiques publiques en faveur de la biodiversité. L'OFB est également à l'origine de programmes de recherches à finalité opérationnelle.



© Antoine Chabrolle - OFB

La connaissance des milieux est à la source de l'expertise de l'OFB.

Parce que l'on ne peut protéger que ce que l'on connaît, le développement de la connaissance et de l'expertise est au cœur de l'ADN du nouvel établissement. Mieux connaître les espèces, les milieux, les services rendus par la biodiversité, est un préalable à toute action efficace dans l'hexagone, comme dans les Outre-mer. Les actions de connaissance entreprises par l'OFB s'articulent autour de :

► **La collecte de données** sur la biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques, ainsi que les milieux marins. Cela permet de **mettre à disposition de tous les informations** collectées par nos partenaires publics et associatifs sur des thèmes très variés : présence d'espèces sur le territoire, nature des habitats, pollution des milieux, prélèvement en eau, etc.

► **Le développement de programmes de recherches à finalité opérationnelle** sur la biologie-écologie, le fonctionnement des populations d'espèces, l'utilisation des habitats, mais aussi les interactions entre espèces et écosystèmes ; ainsi que sur les activités humaines qui peuvent les impacter (agriculture, chasse, loisirs, urbanisation).

Le champ de recherche de l'OFB est vaste, ce qui permet aux équipes de travailler aussi bien sur des questions clef comme la pollution par les micropolluants, l'éco-toxicologie, l'exploitation des ressources, que sur la gestion adaptative des espèces chassables, ou encore la gouvernance et la socio-économie. **Ce capital de connaissances est à la source de l'expertise de l'établissement, il irrigue l'ensemble de ses missions.**

L'OFB apporte par exemple un appui aux services de l'Etat pour réhabiliter les lits des criques (cours d'eau) de Guyane, fortement endommagés par les actions d'orpillage.

Une police de l'environnement renforcée pour mieux lutter contre les atteintes faites à la biodiversité

Près de 1800 inspecteurs de l'environnement sont mobilisés au quotidien pour assurer le respect des réglementations mais aussi pour encourager des nouveaux comportements plus respectueux de la biodiversité.



© Philippe Massit - OFB

La régulation de la chasse est une des missions clés de ce nouvel office.

L'Office français de la biodiversité continuera de contribuer efficacement à l'exercice des polices administratives et judiciaires, grâce à l'action des forces de police de l'environnement issues de l'AFB et de l'ONCF et de lutter contre les atteintes aux milieux et à la faune :

- ▶ **L'eau** (pollution, atteintes au milieu)
- ▶ **Les espaces naturels**
- ▶ **La flore et la faune sauvage** (espèces protégées, CITES et lutte contre les trafics)
- ▶ **La chasse** (renforcement de la sécurité à la chasse, lutte contre le braconnage)
- ▶ **La pêche**
- ▶ **La police sanitaire en lien avec la faune sauvage** (grippe aviaire, peste porcine africaine etc.)

Utilisant des moyens de **prévention ou de répression**, l'OFB veille au bon respect des réglementations liées à la biodiversité. Avec près de 1800 inspecteurs de l'environnement assermentés répartis sur l'ensemble du territoire, l'OFB est en capacité de relever efficacement les atteintes aux milieux et à la faune.

De plus, l'OFB agit également en matière de **police administrative** en mettant en œuvre la **séquence « éviter- réduire-compenser »**. Le but ? Limiter au maximum les pertes de biodiversité engendrées par tous types d'aménagements. Comment ? En évitant d'effectuer certains aménagements, en réduisant au maximum l'impact qu'ils peuvent engendrer, ou, si les deux premières options sont inenvisageables, en essayant de compenser la perte de biodiversité. Un enjeu de taille puisque le changement d'usage des terres et la fragmentation des habitats constituent la première menace qui pèse sur la biodiversité dans le monde.

L'AFB et l'ONCFS avant d'être regroupés sous l'OFB travaillaient déjà ensemble sur de nombreuses opérations comme celles concernant la lutte contre le trafic de civelles, l'alevin de l'anguille, une espèce en danger critique d'extinction (liste rouge IUCN). Cet « or blanc » des braconniers, destiné principalement aux marchés asiatiques, peut être revendu jusqu'à 4 000 euros le kilo.

L'Office français de la biodiversité en appui aux politiques publiques

L'OFB, un rouage essentiel de la prise de décision des décideurs publics en matière de biodiversité.



Environ un quart des récifs coralliens mondiaux a déjà subi des dégâts irréversibles, et deux tiers sont gravement menacés.

Seules la connaissance et la compréhension des enjeux permettent de concevoir des politiques publiques efficaces en faveur de la biodiversité. C'est pourquoi, sur la base des études et expérimentations menées, l'OFB émet des recommandations de gestion aux pouvoirs publics comme aux acteurs privés sur :

- ▶ Le suivi et la gestion d'espèces protégées (le loup, l'ours, le grand hamster d'Alsace, le castor, les poissons migrateurs, etc.)
- ▶ La création et la gestion d'aires protégées
- ▶ Le développement de solutions en ingénierie de la restauration des milieux
- ▶ La prévention, le suivi et la gestion des espèces exotiques envahissantes

- ▶ Le suivi sanitaire de la faune sauvage

- ▶ La réduction des pollutions de diverses natures

- ▶ La politique trame verte et bleue

- ▶ Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité et des directives européennes.

Permis de chasser

L'OFB organise l'examen, délivre et valide le permis de chasser.

Le plan Ecophyto 2+

L'OFB soutient financièrement le plan Ecophyto2+ (environ 40 millions d'euros d'aides par an), qui vise à favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à la fois dans leurs

usages agricoles et non agricoles. L'Office porte le volet national du plan tandis que les 9 agences de l'eau en portent le volet régional.

Programme de solidarité financière avec les territoires d'Outre-mer

Afin de permettre aux populations d'accéder à des services d'eau potable et d'assainissement plus performants mais aussi d'assurer la surveillance des milieux et de réaliser des actions de protection de la biodiversité, l'Office soutient financièrement les collectivités d'outre-mer à travers le programme de solidarité inter-bassins (25 millions d'euros d'aide par an en moyenne).

Pour que la biodiversité devienne un véritable sujet de société : mobilisons-nous !

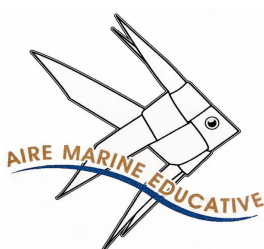


La mission pédagogique de l'OFB est primordiale pour transmettre l'importance de la protection de la biodiversité.

Après les missions de connaissance, de police et d'appui aux politiques publiques, place à la mobilisation ! Citoyens, entreprises, associations, collectivités, l'OFB compte bien **fédérer** l'ensemble des forces de la société, en faveur de la biodiversité. Des dispositifs existent déjà qui permettent aux

collectivités de s'engager à leur mesure avec « Territoires engagés pour la nature » et aux entreprises, avec « Entreprises engagées pour la nature – Act 4 Nature France ». Plus largement, l'Office met en place et anime la mobilisation citoyenne. Il lance de nombreuses initiatives de sensibilisation, d'information, d'éducation ou de

formation auprès du grand public. Le but est de susciter une prise de conscience et d'encourager les citoyens à agir en faveur de la biodiversité dans leur vie quotidienne, par leur mode de vie et leurs choix de consommation.



Les aires marines éducatives

Les Aires marines et terrestres éducatives permettent à des élèves de CM1, CM2, 6^e de s'approprier une portion de littoral, de zone humide, de forêt,

de rivière, de parc urbain... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. Durant l'année, ils travaillent comme de véritables gestionnaires en basant leurs réflexions sur un état des lieux des patrimoines naturel et culturel du site qu'ils ont choisi. Aujourd'hui, plus de **200 écoles** mettent en place cette démarche développée et mise en œuvre par l'Office français de la biodiversité, en accord avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et solidaire et des Outre-mer.

L'OFB sera présent au **Congrès mondial de la nature à Marseille**.

En juin, la France accueille le Congrès mondial de la nature, événement international rassemblant scientifiques, décideurs et, exceptionnellement cette année, citoyens ! Un espace leur sera dédié, les « Espaces Générations Nature », co-pilotés par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et l'OFB. Composés d'espaces ludiques et artistiques, les EGN auront pour double objectif de donner aux visiteurs des clés pour agir en faveur de la biodiversité et de leur faire découvrir les engagements pris en la matière par les acteurs français.

L'Office français de la biodiversité, gestionnaire d'espaces protégés



© Philippe Massit - OFB

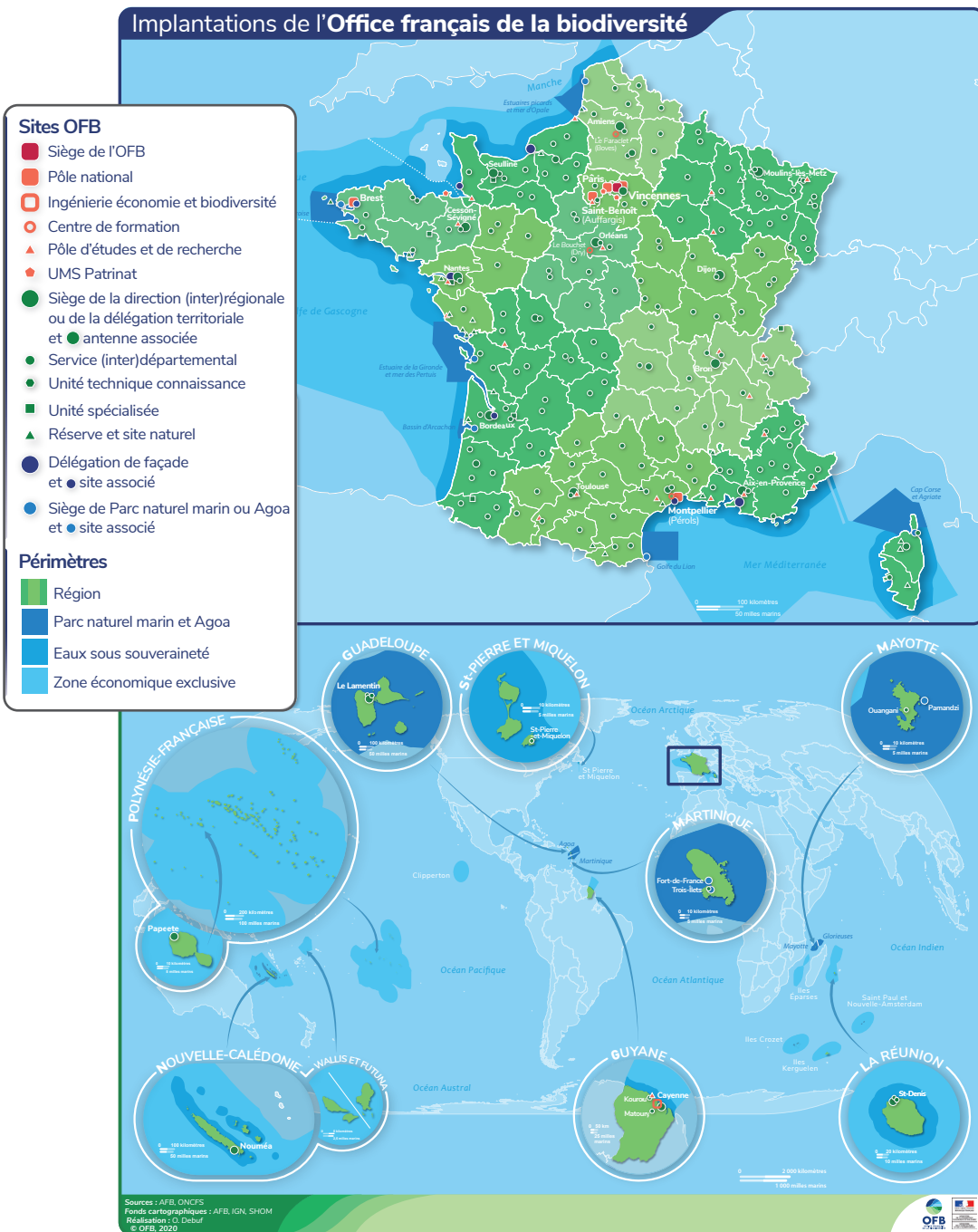
Parcs naturels marins et autres espaces protégés... l'Office français de la biodiversité assure la gestion d'un espace vaste et riche d'écosystèmes menacés, dans l'hexagone comme dans les Outre-mer.

L'OFB gère les 9 parcs naturels marins, des réserves de chasse et de faunes sauvage, des réserves naturelles nationales, autant d'espaces naturels protégés qui abritent une biodiversité riche mais fragile. Ce sont des lieux de connaissance, de protection d'écosystèmes remarquables et de développement durable des activités économiques ou de loisirs. L'Office gère également le sanctuaire Agoa aux Antilles dédié à la protection des mammifères marins.

L'Office français de la biodiversité apporte un appui aux 11 parcs nationaux qui lui sont rattachés, ainsi qu'aux autres gestionnaires d'espaces naturels protégés : animation du réseau de gestionnaires d'aires marines protégées et de la conférence des aires protégées. L'Office coordonne également les 11 conservatoires botaniques nationaux.

Le parc naturel marin des Glorieuses fonctionne avec des moyens humains communs avec celui de Mayotte, pour assurer une cohérence technique dans les actions. Dans cet archipel, seuls résident quelques militaires et scientifiques. Cela n'empêche pourtant pas le **braconnage et la surpêche illégale**. De nombreux navires sont interpellés par les agents avec, à leur bord, des chargements illégaux d'ailerons de requins ou encore de concombres de mers, à destination des marchés asiatiques. Le PNM va devenir réserve naturelle ce qui permettra une protection accrue de la biodiversité exceptionnelle de ce territoire ainsi que le renforcement de la lutte contre le braconnage et la pêche illégale.

Implantations OFB



- ▶ 5 sites nationaux (Paris, Vincennes, Brest, Montpellier, Auffargis)
- ▶ 11 directions régionales et 1 direction interrégionale (Paca-Corse)
- ▶ 90 services départementaux
- ▶ 3 délégations de façades maritimes

- ▶ 1 direction outre-mer comprenant des délégations territoriales, des services départementaux, et une brigade nature de l'Océan indien
- ▶ 9 parcs naturels marins (dont 3 dans les outre-mer) et le sanctuaire Agoa dédié à la conservation des mammifères marins
- ▶ 26 réserves gérées ou cogérées